



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2025-03

Objet : Signature du devis de contrôle technique pour la construction de 2 logements locatifs saisonniers au camping municipal

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2023-02-001 en date du 21 avril 2023 approuvant le projet de réaménagement du camping de la Chantellerie et de ses abords.

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE :

- De signer le contrat de contrôle technique avec l'APAVE

Construction	3 925.00 € HT	4 710.00 € TTC
Mission Accessibilité	225.00 € HT	270.00 € TTC

Estaing, le 11 février 2025
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

11 FEV. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://telerecoours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20250211-202503-DE
Reçu le 11/02/2025